

LUXEMBOURG

- Le PIB par habitant est toujours supérieur de près de 50 % à celui des pays avancés de l'OCDE, mais cet écart s'est réduit à la suite de la crise financière mondiale. Cela tient essentiellement à une diminution de l'écart positif de productivité du travail. En termes absolus, l'utilisation de la main-d'œuvre est restée stationnaire et la productivité du travail faible depuis 2009, ce qui tenait, dans le premier cas, à une augmentation du chômage structurel.
- Entre 2008 et 2013, le niveau général des inégalités de revenus, mesuré par le coefficient de Gini, a diminué de 0.2 point de pourcentage par an, mais la situation des segments les plus pauvres de la population ne s'est pas améliorée.
- Des progrès ont été accomplis au regard des priorités identifiées antérieurement dans *Objectif croissance* dans le domaine des politiques actives du marché du travail, grâce à la mise en œuvre du programme de Garantie pour la jeunesse et à la réforme du service public de l'emploi et, dans une moindre mesure, au reclassement des travailleurs présentant une incapacité et à la réduction des possibilités de retraite anticipée. Bien que des mesures complémentaires dans ce domaine soient de mise, il est jugé moins prioritaire de réformer la législation sur la protection de l'emploi que de prendre des dispositions pour mieux anticiper l'évolution des futurs besoins de compétences et améliorer la capacité d'adaptation à cette évolution. Cette réforme ne figure donc plus parmi les cinq priorités d'action retenues dans *Objectif croissance*. L'accessibilité financière du logement s'est améliorée pour les ménages à faibles revenus, mais il faut aller plus loin. Aucune mesure n'a été prise pour réduire les restrictions concernant les établissements de commerce de détail et l'accès aux professions réglementées.
- Des améliorations du système d'enseignement et de la qualité de la formation professionnelle contribueraient à stimuler l'innovation et, partant, la croissance de la productivité. Il est essentiel de renforcer la concurrence dans le secteur des services non financiers pour diversifier l'économie et améliorer à moyen terme la productivité et la croissance. Des réformes des marchés de produits propices à la concurrence, en particulier dans les services professionnels et le commerce de détail, contribueraient à préserver la compétitivité de l'économie et à créer de nouveaux emplois. Des prestations sociales plus ciblées permettraient non seulement de renforcer les incitations au travail, mais aussi de mieux axer les aides sur les familles à faibles revenus, et de faire reculer ainsi les inégalités et la pauvreté. Une amélioration de l'offre de logements dans les zones urbaines atténuerait les émissions de CO₂ liées aux transports et les phénomènes de congestion provoqués par les travailleurs frontaliers.

Priorités d'Objectif croissance 2017

Améliorer la capacité d'adaptation aux futurs besoins de compétences.¹ Les problèmes de pénurie de main-d'œuvre qualifiée et d'inadéquation des compétences limitent la croissance de la productivité du travail ainsi que la capacité d'innovation des entreprises.

Recommandations : Réduire les redoublements dans l'enseignement secondaire, donner davantage d'autonomie aux établissements et mieux contrôler la qualité de l'enseignement. Améliorer la qualité et l'accessibilité de la formation professionnelle. Renforcer le système d'apprentissage pour faire reculer le chômage structurel et remédier aux problèmes d'inadéquation des compétences. Donner une place plus importante à l'économie dans les programmes scolaires et faire en sorte que l'entrepreneuriat soit davantage perçu comme un choix professionnel attrayant. Renforcer la coopération entre les entreprises et les établissements de recherche au Luxembourg et à l'étranger.

Favoriser l'activité des femmes et des seniors. Une réduction des contre-incitations à l'activité peut renforcer l'offre de main-d'œuvre et, partant, la croissance économique.

¹ Les nouvelles priorités d'action figurant dans l'édition 2017 d'*Objectif croissance* (par rapport à l'édition 2015) sont précédées et suivies d'un astérisque (*).

LUXEMBOURG

Indicateurs de croissance et d'inégalités

A. Croissance

Taux annuels moyens de croissance (%)	2003-09	2009-15
PIB par habitant	0.7	1.1
Utilisation de la main-d'œuvre	1.5	0.0
dont : Taux d'activité	0.3	0.0
Taux d'emploi ¹	-0.4	-0.2
Coefficient d'emploi ²	1.5	0.2
Productivité du travail	-0.8	1.0
dont : Renforcement de l'intensité capitalistique	0.8	-0.2
Productivité totale des facteurs	-1.4	1.2
Taux de dépendance	0.0	0.1

B. Inégalités

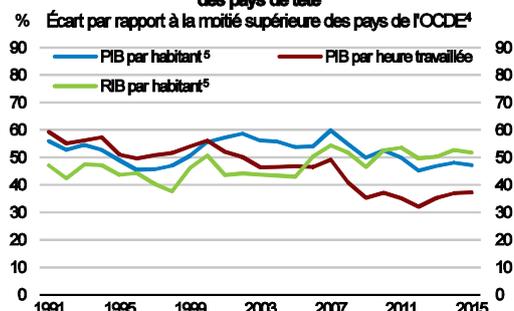
	Variation annuelle (en points de pourcentage)	
	Niveau	2008-13
Coefficient de Gini ³	28.1 (31.7)*	-0.2 (0)*
Part du revenu disponible national détenue par les 20 % les plus pauvres de la population	8.7 (7.7)*	0 (0)*

* Moyenne de l'OCDE

- Le taux d'emploi est défini par rapport à la population économiquement active ; par conséquent, une croissance positive du taux d'emploi correspond à un recul du taux de chômage structurel, et vice versa.
- L'intégration de cette variable d'ajustement dans la décomposition permet de prendre en compte l'impact des travailleurs non-résidents.
- L'indice de Gini indique dans quelle mesure la distribution du revenu disponible entre les ménages s'écarte d'une répartition parfaitement égale. Un indice de Gini égal à zéro représente une égalité parfaite, tandis qu'un indice égal à 100 correspond à une inégalité parfaite.
- Écart en pourcentage par rapport à la moyenne pondérée par la population des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) constantes de 2010.
- On ajoute à la population le nombre de travailleurs frontaliers afin de prendre en compte leur contribution au PIB.

Source: Partie A : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 100 ; Partie B : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus ; Partie C : OCDE, Bases de données sur les comptes nationaux et sur la productivité.

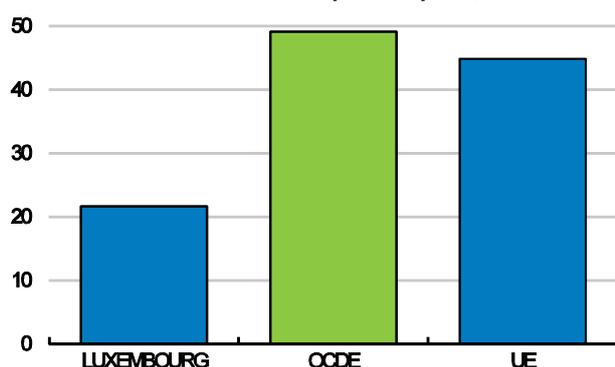
C. Les niveaux moyens de revenu et de productivité demeurent nettement supérieurs à la moyenne des pays de tête

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933455191>

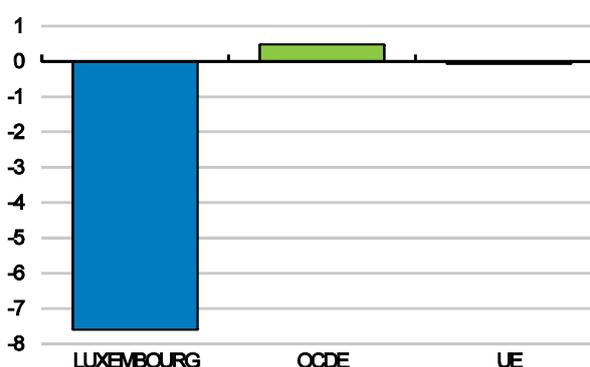
Indicateurs de politique

A. Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur est faible

Taux d'obtention d'un premier diplôme, 2014



B. Il existe de fortes contre-incitations au travail des seniors

Variation du patrimoine retraite net¹, 2012

- Mesurée par l'augmentation du niveau des droits à pension obtenue en continuant à travailler une année supplémentaire. On calcule l'augmentation annuelle moyenne du patrimoine retraite des hommes associée au fait de continuer à travailler de 60 à 64 ans (pour la pension de vieillesse). Le patrimoine retraite net est la valeur actualisée du flux des prestations de retraite, calculé en tenant compte des impôts et des cotisations de sécurité sociale que les retraités doivent acquitter sur leurs pensions. Il est mesuré et exprimé sous forme de multiple du salaire brut annuel dans le pays concerné. Pour en savoir plus, voir OCDE (2013), Panorama des pensions 2013 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20.

Source: Partie A : OCDE, Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE, base de données ; Partie B : OCDE, Modèles de retraite.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933455659>

LUXEMBOURG

Mesures prises : L'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi assuré par l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) a été renforcé en 2015. Une loi sur le reclassement des travailleurs présentant une incapacité a instauré des contrôles médicaux plus rigoureux pour les dossiers nouveaux et anciens en 2016, ce qui s'est traduit par une diminution du nombre de chômeurs de longue durée et de personnes utilisant le régime d'invalidité comme voie d'accès anticipé à la retraite. Les autorités ont modifié les dispositions régissant le congé parental en 2016 pour favoriser la conciliation entre responsabilités professionnelles et familiales.

Recommandations : Réduire les contre-incitations à l'activité féminine en individualisant, au sein des couples, le prélèvement des cotisations d'assurance-maladie et l'imposition des revenus des conjoints. Rehausser le taux de préscolarisation, en particulier parmi les familles à faibles revenus et de langue étrangère. Supprimer les régimes de retraite anticipée de manière à relever l'âge effectif de la retraite. Une nouvelle réforme des retraites devrait prévoir une prise en compte limitée des périodes de non-activité, la neutralité actuarielle vers l'âge légal de la retraite et l'indexation de celui-ci sur la longévité.

Réformer le système de prestations sociales. Les taux marginaux effectifs d'imposition élevés résultant de la conception des prestations sociales ont un effet de contre-incitation au travail.

Mesures prises : Le service public de l'emploi met en œuvre le programme de Garantie pour la jeunesse tout en accordant une attention particulière au soutien linguistique, en étroite coopération avec le système d'enseignement et de formation professionnels. Les employeurs proposent des postes supplémentaires aux apprentis dans le cadre du programme Jobelo, destiné aux jeunes sans qualifications (2015).

Recommandations : Réduire les taux de remplacement des indemnités de chômage et faire en sorte qu'elles diminuent progressivement tout au long de la période d'indemnisation. Durcir les conditions d'admissibilité pour les jeunes sans antécédents professionnels. Réformer le dispositif de revenu minimum garanti (RMG) afin d'abaisser les taux marginaux effectifs d'imposition. Modifier le système de prestations sociales en soumettant à conditions de ressources ou en ciblant autrement les versements à caractère universel.

Renforcer la concurrence dans le secteur des services non financiers. Des règles restrictives entravent le jeu de la concurrence et, partant, l'investissement et la croissance de la productivité.

Mesures prises : Aucune.

Recommandations : Lever les restrictions réglementaires relatives aux établissements de commerce de détail et aux services aux entreprises, comme celles qui s'appliquent à la publicité pour les médecins, les avocats et les architectes, et faciliter la coopération entre professions. Réexaminer les restrictions concernant l'accès aux professions réglementées et leur exercice au regard des critères de nécessité et de proportionnalité. Assouplir les règles applicables aux horaires d'ouverture des magasins.

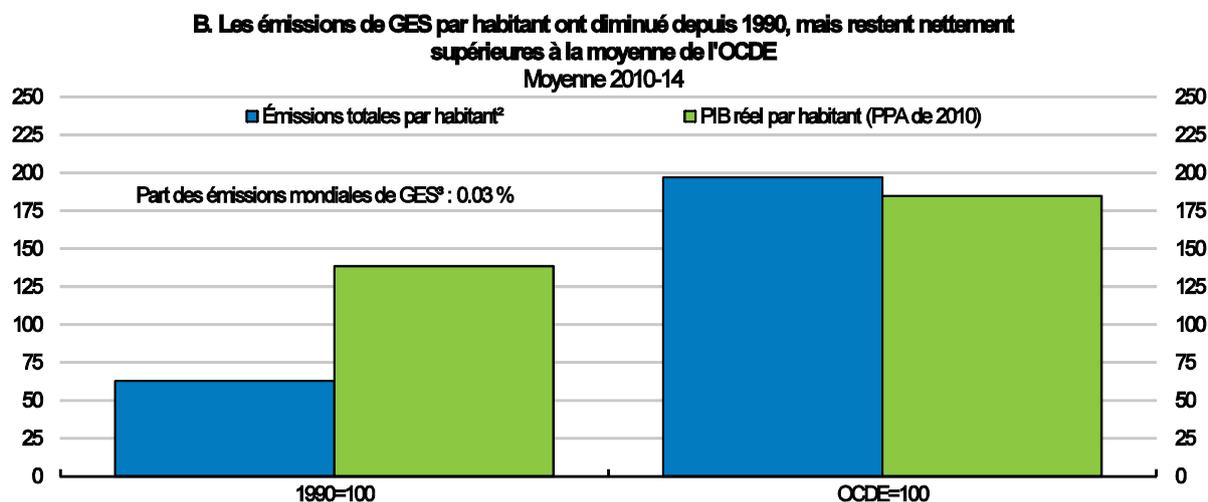
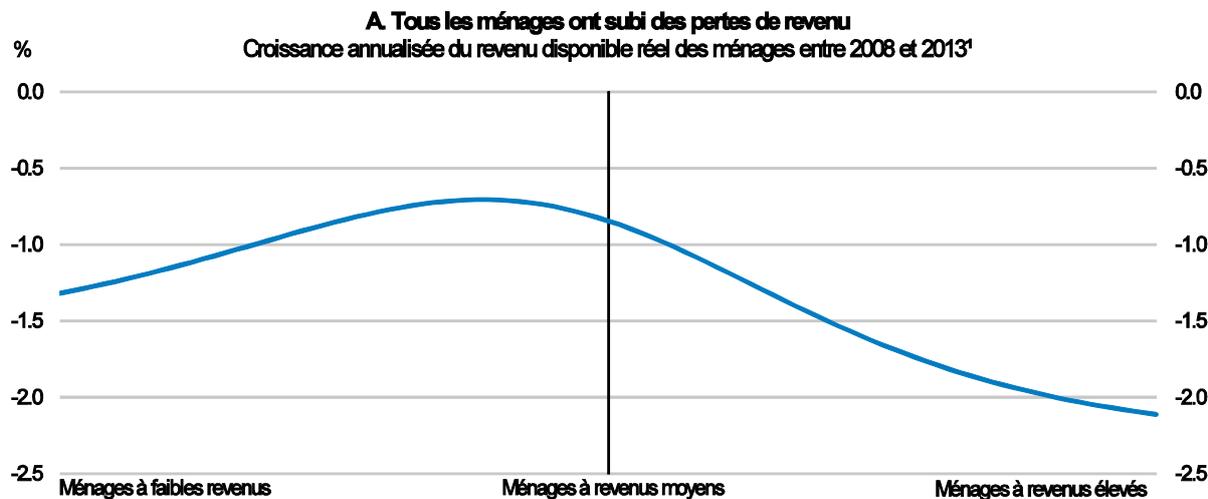
Améliorer le fonctionnement du marché du logement. Il est nécessaire d'améliorer l'offre de logements compte tenu de l'augmentation prévue de la population.

Mesures prises : Les autorités ont instauré une nouvelle aide destinée aux ménages à faibles revenus qui louent leur logement sur le marché privé en 2016, et relancé un programme de construction de logements sociaux associant les communes, des promoteurs publics ainsi que des fondations et des associations privées.

Recommandations : Étouffer le parc de logements en améliorant l'offre de terrains à bâtir et en accélérant les procédures d'octroi des permis de construire. Accroître l'offre de logements sociaux, à prix abordables. Augmenter l'impôt foncier en actualisant la valeur des biens immobiliers utilisée comme assiette. Réduire les subventions fiscales implicites accordées aux propriétaires-occupants et les incitations à la rétention des terrains à bâtir.

LUXEMBOURG

Autres objectifs de l'action publique



1. Les données correspondent au taux de croissance annuelle moyenne du revenu disponible (c'est-à-dire du revenu après impôts et transferts) dans l'ensemble de la distribution et couvrent la période de 2008 à 2013. Le revenu disponible est calculé pour l'ensemble de la population. Les données sur les revenus sont exprimées à prix constants de 2010 (année de référence de l'OCDE).
2. Émissions totales de gaz à effet de serre (GES), une fois pris en compte l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCF), en équivalents CO₂ (CCNUCC). La moyenne de l'OCDE (hormis la Corée et Israël) est calculée suivant la même définition.
3. La part des émissions mondiales de GES est calculée à partir de données de 2010 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Source: Partie A : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus ; Partie B : OCDE, Base de données sur les comptes nationaux et Base de données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ; et Base de données de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933456110>